

**Association
des secrétaires et caissiers
communaux
du canton de Fribourg**



**Rapport sur l'année
2010/2011**

**Assemblée des délégués 2011
15 avril - Ursy**

Rapport de la Présidente

Ensuite de la dernière assemblée des délégués, **le comité s'est réuni à 6 reprises.**

Après avoir précisé et défini, l'année précédente, les priorités, buts et chevaux de bataille de l'Association cantonale, le comité a persévéré dans ses travaux de routine et tenté de rester alerte à de nouveaux challenges concernant nos professions.

Tout d'abord, l'intégration d'un membre des **Associations alémaniques** - de la Singine et du Lac - au sein du comité n'a malheureusement pas trouvé d'issue favorable à sa grande déception. Le point – mais peut-être pas final – de cette tentative de collaboration a été posé sur le papier en mars dernier : le comité a pris acte des stratégies différentes que ces deux sections mènent actuellement, ne souhaitant pas intégrer l'Association cantonale. Le comité a laissé la porte ouverte à de futures négociations, persuadé qu'il serait opportun de tirer à la même corde à travers notre canton. Néanmoins, comme le comité estime œuvrer pour tous les membres des associations de district du canton, et ne souhaitant prêterit quiconque, il étend aux présidents de la Singine et du Lac les envois auxquels il procède, résultat de ses travaux, en leur laissant le soin d'acheminer l'information jusque vers leurs membres.

Après avoir pu régler les points principaux du « pourquoi » et du « qui » de notre Association, le comité a adressé **un courrier aux Directions cantonales**, récemment, pour rappeler ou informer de son existence et proposer une collaboration pour tout projet dans lequel il serait intéressant d'intégrer les praticiens de nos professions. Le message a fait son chemin puisqu'un lien sur notre site Internet www.acsc-fr.ch a été publié sur le site du Service des communes ; le comité le remercie de cette démarche qui rend notre Association ainsi visible et reconnaît, en quelques sortes, les efforts du comité.

Le **site Internet de l'Association** est plus que jamais un outil important mis à jour régulièrement ; il peut encore être amélioré, certes : ajout de rubriques, de liens, etc. La webmaster va y travailler ! Par ailleurs, les emails sont la manière de travailler principale du comité, que se soit entre membres, ou du comité vers les présidents des Associations de district qu'il sollicite pour acheminer un certain nombre d'informations.

Au niveau **des dossiers « roulants »**, on peut mentionner les **prises de position sur les projets de lois** ; le processus du comité en la matière, jusqu'à la fin 2010 était le suivant : le texte en question était étudié par ses membres, il rédigeait une prise de position et l'adressait à la Direction concernée avec copie à l'ACF et aux Associations de district pour transmission auprès de leurs membres ; une publication sur le site Internet suivait. Il y eut

- le projet d'ordonnance concernant la plateforme informatique cantonale contenant les données du registre des habitants,
- l'avant-projet de loi modifiant la loi d'application de la LAMal,
- l'avant-projet d'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2011,
- et la réglementation sur la nouvelle Loi sur l'information qui fit débat.

Avec l'expérience de ces dernières années dans le domaine, le comité a jugé utile de s'entourer de praticiens pour étudier ces projets. C'est pourquoi un appel a été lancé auprès des Associations de district pour recruter des personnes motivées à étudier les projets et à formuler une prise de position à l'attention du comité. Les démarches du **groupe de travail « Projets de loi »** seront formellement engagées dans le courant de ce printemps. Ont répondu à l'appel : Samuel Russier (Châtel-St-Denis), Lucien Mognetti (Bossonnens), Emmanuel Roulin (Villars-sur-Glâne), Mireille Cotting (Ependes) et Sandrine Renard (La Brillaz). Un grand merci d'avance pour leur engagement.

Pour continuer dans le domaine des projets, le comité avait obtenu de **réintégrer le groupe HarmPers, afin que la voix des communes y soit représentée**, de la même manière que lors de l'élaboration du projet ; encore un grand merci à Nicolas Wolleb, Josef Goetschmann et Jean-Pierre Corpataux pour leur implication dans ce dossier.

En parallèle, un second projet été engagé par le directeur du projet HarmPers, Monsieur Beat Binder, qui est remercié au passage pour cette impulsion ; il s'agit du **guide pour le-la préposé-e au contrôle des habitants**. Le groupe de base de ce projet est formé comme suit :

- Canton : Beat Binder (Directeur du projet HarmPers, Présidence), Yolande Flury (Chargée de tâches d'harmonisation), Patrick Pochon et Xavier Orsini (Chef de service et Chef de service adjoint SPoMi), Martial Clément (Chef sous-projet "Harmonisation selon LHR")
- Communes : Nicolas Wolleb (Préposé au contrôle des habitants de Fribourg), Jean-Pierre Corpataux (Secrétaire communal de Neyruz) et Josef Goetschmann (Secrétaire communal de Schmitten)
- Association cantonale : Anette Leuzinger (Présidente)
- Spécialistes communaux : Préposé(e)s CtrlHab, Secrétaires et collaborateurs-trices

Le projet est entrée dans sa phase finale grâce à la compétence et à l'immense travail de tous les acteurs précités ; il est sur le point d'être finalisé. C'est une véritable « bible » interactive de quelque 140 pages qui répertorie tous les aspects des tâches du contrôle des habitants. Le document devrait être diffusé prochainement auprès de nos Administrations communales. La question de sa maintenance doit, en outre, encore être discutée. Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps et mis leurs compétences à disposition de ce projet assez extraordinaire et d'inspiration vaudoise.

Attardons-nous ensuite sur un dossier d'actualité : **VOTELCOM**. Ce programme informatique acquis par le canton il y a quelques années permet un dépouillement facilité au niveau de la ventilation des suffrages et des résultats. Le choix judicieux fait par le canton en acquérant cet outil n'est pas à démontrer. Il a été utilisé pour la première fois en grandeur nature à l'occasion de l'élection communale du 20 mars dernier. Il ne s'agit pas de polémiquer sur le dossier, mais il faut tout de même relever que sa première utilisation avec le concours d'environ 140 communes n'a malheureusement pas fonctionné parfaitement.

Le comité n'a pas manqué de transmettre ses remarques, considérations et questions à son propos à Madame la Chancelière par son courrier du 24 mars dernier. Ses réponses sur les enseignements à tirer de cette expérience, les mesures correctrices et le futur de VOTELCOM pour les communes devraient suivre.

En effet, si la préparation à l'utilisation du programme peut porter à discussion, le logiciel lui-même a reçu une majorité d'avis positifs. Le comité compte fortement sur le fait que tous les aspects techniques, englobant les éléments de connexion, soient réglés par la Chancellerie d'ici à cet automne pour les élections à venir.

Par ailleurs, il y a lieu de relever l'engagement de toutes les personnes au niveau communal, des associations de la branche et des préfectures qui ont œuvré, en parallèle des directives de la Chancellerie et souvent dans l'urgence, à mettre en place les supports complémentaires indispensables à éviter des problèmes de connaissance du programme le jour de l'élection ou des solutions de secours. Cette constatation démontre le professionnalisme de notre branche de métier avec une préoccupation à répondre aux instances supérieures de manière conforme et rapide, mais également aux candidats.

Poursuivons dans le domaine de la formation en traitant le volet de la **formation intercantonale de cadre en administration communale** qui compte à ce jour pas moins de 84 diplômés, dont 32 Fribourgeois, et une centaine de personnes ayant ainsi suivi les cours. Un nouveau cycle de 2 ans s'est ouvert à l'automne 2010 avec 2 classes – l'une à Vevey et l'autre à Tramelan – tandis que les lauréat-e-s de la session 2008/2010 recevaient leur diplôme en novembre dernier. Ces derniers s'en voient encore félicités.

La présidence de la Commission de perfectionnement – dont les déléguées pour notre canton sont Micheline Guerry, Secrétaire générale de l'ACF, et Anette Leuzinger, Présidente de l'Association canontale – va être prochainement reprise en raison de la démission de Pierre-Alain Némitz, l'un des fondateurs de cette formation, après 12 ans à sa tête.

De plus, le Valais sera approché, à sa demande, courant 2011 dans l'optique de rejoindre l'ensemble des autres cantons romands qui reconnaissent cette formation. L'utilité de cette formation qui a connu ses prémices au début des années 2000 n'est plus à démontrer vu son succès. Affaire à suivre...

Pour ce qui est de la **reconnaissance fédérale du diplôme**, l'Association des communes suisses a récemment fait un point de la situation de ses réflexions traitant le profil du **spécial communal** et du spécialiste en administration publique. La phase de récolte des informations, travail colossal, avec toutes les particularités que comprend notre branche à travers notre pays, est arrivée à son terme et le dossier devrait toucher à son but dans les années à venir.

Dans le domaine de la **règlementation communale en matière de personnel**, le comité avance doucement mais sûrement dans ce dossier : le règlement-type de l'ACF a été analysé par une juriste en comparaison avec les dispositions de l'Etat. Il reste à boucler définitivement le dossier et à transmettre aux Associations de district, comme à l'ACF intéressée par nos réflexions sur le sujet, le résultat de l'étude de ce dossier.

En parallèle, le comité a rencontré la FEDE (Fédération des Associations du personnel du Service public du canton de Fribourg) pour requérir ses conseils dans ce dossier. Le résumé de cette démarche sera dûment expliqué dans le rapport final du comité à ce propos.

Enfin, les projets évoqués l'an dernier, résidant dans l'organisation d'**une journée en faveur de tous** les collègues du canton et une **plateforme en faveur des formateurs d'apprentis** dans les communes, ont été mis de côté pour la période passée en raison des nombreux dossiers traités par le comité et dont il a été question dans le présent rapport.

Conclusion de la Présidente

Durant l'année 2010/2011, le comité a œuvré à terminer les chantiers débutés, à s'organiser pour assurer la continuation de ses buts et engagements – Groupe « Projet de lois » - et s'est tenu à l'affût des événements concernant notre branche de métier, afin de développer une stratégie d'action ou d'intervenir directement en faveur des collaborateurs-trices des Administrations communales.

Des défis continuels attendent notre Association ces prochaines années ; avec une équipe motivée au sein du comité - qui s'en voit chaleureusement remerciée - une organisation roulante mise en place en quelques années, le fait de pouvoir compter sur des praticiens toujours intéressés à collaborer en faveur d'une professionnalisation de la branche, d'une harmonisation des techniques de travail, et qui ne compte par ailleurs souvent pas leurs heures, la défense des intérêts de nos métiers a de beaux jours devant elle.

Le mot « public » de notre branche prend ainsi tout son sens. Je souhaite que ce dévouement et ce partage des informations et préoccupations entre collègues du canton, le souci que les collaborateurs administratifs démontrent à une gestion optimale et à un fonctionnement toujours plus poussé et abouti des communes, s'intensifient ; car... on est toujours plus intelligent à deux.

Ursy, le 15 avril 2011

**Anette Leuzinger,
Présidente**